

## Nouvelle fonctionnalité de mise à jour des contrats de vos agents affiliés

Dans votre espace personnalisé employeur, une fonctionnalité de mise à jour des contrats de vos agents affiliés est disponible dans le service « Affiliation CNRACL » => Vos formulaires d'affiliation => Vos agents affiliés.

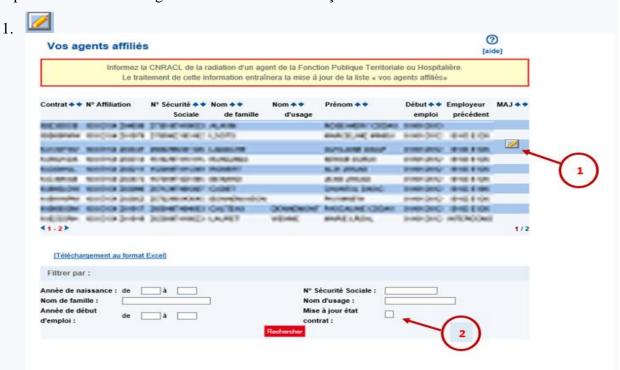
Elle concerne les agents affiliés pour lesquels aucune déclaration annuelle des données sociales CNRACL n'a été réceptionnée depuis <u>au moins trois ans</u>.

Désormais, vous pouvez en temps réel mettre à jour le contrat des agents concernés en renseignant les champs :

- 1. Date de radiation des cadres.
- 2. Motif de radiation des cadres :
  - radiation des cadres,
  - ou intégration à l'Etat,
  - ou décès.

## <u>Identification des agents concernés</u>:

Vous pouvez identifier les agents concernés de deux façons différentes :

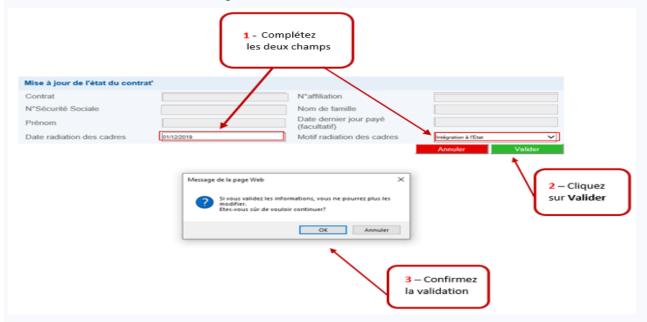


En cliquant sur le pictogramme dédié, positionné en bout de ligne pour un agent.

2. En cochant "Mise à jour état", puis « Rechercher », vous obtenez la liste des agents affiliés pour lesquels aucune déclaration annuelle des données sociales CNRACL n'a été réceptionnée depuis au moins trois ans.

## Mise à jour des contrats d'affiliation de vos agents :

- 1. Une fois la liste affichée, renseignez les champs :
  - date de radiation des cadres,
  - motif de radiation des cadres : radiation des cadres ou intégration à l'État, ou décès.
- 2. Cliquez sur « Validez »,
- 3. Confirmez la validation en cliquant sur « OK ».



Une fois les deux champs renseignés et la confirmation de validation, la mise à jour du contrat de l'agent est effective.

## Prise en compte de la mise à jour des contrats d'affiliation :



Une croix rouge confirmant la mise à jour du contrat apparaît au bout de la ligne de l'agent concerné.

Vous trouverez dans l'aide en ligne du service « Affiliation CNRACL », la rubrique « MISE À JOUR DE MON CONTRAT ».